

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 12 AVRIL 2024

Sous la Présidence de : Sylvie BARRIEU VIGNAL

Présents : Sylvie BARRIEU VIGNAL ; Sandra REBEROL ; Virginie BIANCONI ; Maria de Gracia SALAZAR ; Ali BEKHTI ; Martine COEUR ; Josette CHARAVEL ;

Procuration : Elisabeth TOUSSAINT à Sandra REBEROL ;

Absents : Véronique JANIN ; Mélanie TRON ; Cyril PIZZUTO ;

Secrétaire de séance : Virginie BIANCONI

Madame Sylvie BARRIEU VIGNAL ouvre la séance à 18 h 00.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 DECEMBRE 2023

Voté à l'unanimité : 8 voix pour.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Madame Sandra REBEROL présente au conseil d'administration le compte le compte de gestion établi par le receveur municipal pour l'exercice 2023.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDERANT la présentation du budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

CONSIDERANT que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

CONSIDERANT les résultats repris ci-après,

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes nettes 2023	15 536.48 €	0	15 536.48 €
Dépenses nettes 2023	6 407.63 €	0	6 407.63 €
Résultat de l'exercice 2023	9 128.85 €	0	9 128.85 €
Résultat de l'exercice 2022 reporté	5 791.31 €	0	5 791.31 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023	14 920.16 €	0	14 920.16 €
--	-------------	---	-------------

STATUANT sur l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2023 dressé par le receveur peut être visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toute pièce relative à cette décision

Voté à l'unanimité : 8 voix pour.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame Sandra REBEROL présente au conseil d'administration le compte administratif dressé par l'ordonnateur pour l'exercice 2023 :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

CONSIDERANT que Madame Sandra REBEROL a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable public,

DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

CONSIDERANT les résultats du compte administratif résumés ci-après,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Prévisions de dépenses et de recettes budgétaires totales	18 580.00 €	/	18 580.00 €
Recettes réalisées	15 536.48 €	/	15 536.48 €
Dépenses réalisées	6 407.63 €	/	6 407.63 €
Déficit	/		/
Excédent	9 128.85 €	/	9 128.85 €
Report année N-1	5 791.31 €	/	5 791.31 €
Solde de clôture	14 920.16 €	/	14 920.16 €

Restes à réaliser en dépense	0	/	0
Restes à réaliser en recette	0	/	0
Solde des restes à réaliser	0	/	0
Résultat global	14 920.16 €	/	14 920.16 €

CONSIDERANT que Madame Sylvie BARRIEU VIGNAL, Présidente, s'est retirée pour le vote du compte administratif,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 présenté
- **CONSTATE** que les écritures du compte administratif 2023 sont conformes au compte de gestion présenté par le comptable public
- **PREND ACTE** du solde de clôture et du résultat global du budget du CCAS pour l'année 2023 présentant un excédent de 14 920.16 € en section de fonctionnement,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toute pièce relative à cette décision

Voté à l'unanimité : 7 voix pour.

AFFECTATION DU RESULTAT

Madame Sandra REBEROL invite le conseil d'administration, au regard des éléments issus du compte administratif 2023 repris ci-après, à statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Résultats de l'exercice 2023	
Solde de clôture de fonctionnement	14 920.16 €
Solde de clôture d'investissement	0
Solde des restes à réaliser	0
Excédent (>0) ou besoin (<0) de financement	0
Résultat global	14 920.16 €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

CONSIDERANT que le résultat d'investissement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par huit pour, aucune voix contre et aucune abstention, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation (résultat de la section de fonctionnement) comme suit :
- Excédent reporté en section de fonctionnement (**recette chapitre 002**) : 14 920.16 €.

Voté à l'unanimité : 8 voix pour.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Madame Sandra REBEROL propose et présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2024.

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **27 120 €**.
- Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent à **0.00 €**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget 2024.

Voté à l'unanimité : 8 voix pour.

AIDE A PERSONNE EN DIFFICULTE

Madame Sandra REBEROL expose aux membres de la Commission Administrative qu'il convient de venir en aide à une personne en grande difficulté financière pour payer une facture d'hospitalisation non prise en charge par sa mutuelle et fait part de sa situation.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

DECIDE de prendre à sa charge :

- La facture d'hospitalisation à hauteur de 245 € de la fille d'une administrée de la commune.

PRECISE que cette dépense sera payée directement au centre hospitalier de Bagnols-sur-Cèze et sera imputée à l'article 65134 du budget primitif de 2024.

Voté à l'unanimité : 8 voix pour.

DEMANDE DE SUVENTION DE LA FNATH

Madame Sandra REBEROL propose au conseil d'administration d'attribuer une subvention pour l'année 2024 à la FNATH qui est une association représentée localement afin de la soutenir dans ses actions menées envers les accidentés de la vie.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte les besoins financiers de cette association,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser la somme de 100 € pour l'année 2024 à :
 - La Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés, Alès
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024, à l'article 65748.

Voté à l'unanimité : 8 voix pour.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Madame Sandra REBEROL propose au conseil d'administration d'attribuer une subvention pour l'année 2024 à une association en relation avec la ligue contre le cancer qui apporte un soutien psychologique et physique aux personnes atteintes de cette maladie.

Pour le moment demande en suspens, besoin de **précision sur l'association**.

Y a-t-il des Saint Laurentais adhérents ?

Que proposent-il ?

Motion à représenter avec les informations demandées.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte les besoins financiers de cette association,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de ne pas verser de subvention à la ligue contre le cancer car il souhaite obtenir des renseignements complémentaires concernant cette association.

Cette demande pourra faire l'objet d'un prochain ordre du jour.

Voté à l'unanimité : 8 voix pour.

REPORT REPAS DE NOËL DES ÂINÉS

Report à la date du 31/05/2024 à 12h.
Invitations parties, à ce jour environ 50 réponses.
Décoration légère et printanière prévue.

DIVERS

Bilan du téléthon : 3 147 €
En 2024 le téléthon aura lieu le week-end du 29/30 novembre 2024.

Le goûter de la semaine bleue est prévu le vendredi 04/10/2024

UNAPEI : vente de brioches prévue le vendredi 18/10/2024 sur le marché.

Date du prochain Conseil d'Administration le mercredi 05/06/2024 à 18h

La Présidente,

Sylvie BARRIEU VIGNAL

